



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0033

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 30 AVRIL 2020

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

VU la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 30 avril 2020 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 600,00 € (six cents euros).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

DECISION COMMISSION PERMANENTE - 30/04/2020

Membres présents : Martine BONNAUD, Florent RIVOIRE, Souad KASSI

Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale
Mme Sophie STELMASZYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
69960 CORBAS	Secours non remboursable: 600€	Régularisation de charges en défaveur du locataire	Régie Billon-Bouvet-Bonnaïmour 119 Avenue de Saxe 69427 LYON Cedex 03 RIB : FR76 1027 3073 0100 0216 2540 179	<u>A préciser lors du virement:</u> Références Résidence Grange Blanche Aide CCAS

Directrice de l'Action Sociale
Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI



Le Vice-Président du C.C.A.S.
Mme Martine BONNAUD

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200615-CCAS_2020DC0033-AU

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200615-CCAS_2020DC0033-AU